

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **SEPT MAI DEUX MILLE DIX NEUF**, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

M. Claude Bourque
M. Réjean Breton
Mme Sonia Rivard

Mme Francine Lehouiller
M. Serge Marquis
M. Luc Adam

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très. est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 2 et 23 avril 2019
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R19-05-077 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de, appuyé par et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAL**

2 avril 2019

R19-05-078 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **deux avril deux mille dix-neuf**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

23 avril 2019

R19-05-079 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **vingt-trois avril deux mille dix-neuf**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

Le 7 mai 2019

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Un suivi sur les différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Monsieur Jean-Claude Pellerin, résident du chemin de la Rivière Ouest nous fait part que l'état du chemin de la Rivière Ouest est en très mauvaise état. En grande partie, lors des derniers déneigements, le déneigement s'est fait sur seulement une voie. Il nous mentionne également que le déneigement est fait après que le transport scolaire soit passé et non avant comme cela devrait être fait.

Monsieur Éric McFadden, employé de 9252-9783 Qc Inc. (Bélanger et Fille), nous informe qu'un ponceau est encore gelé dans le rang 10 & 1. Il demande également si une procédure pourrait être en place lorsqu'il y a bris de chemins.

6- **CORRESPONDANCES**

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

7- **DÉPENSES**

COMPTES À PAYER

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Municipalité de Palmarolle	Entraide pompiers	1 449.00
Hamster/Buro Concept	Fourniture de bureau	114.62
Quin. Palmarolle	Fourniture d'entretien	492.21
Soc. Can. Des Postes	Média poste	30.42
Top Lettrage	#Ponceau et #civiques	451.86
Techni-lab	Test d'eau	918.67
Visa Desjardins	Cartouches d'encre – imprimante	58.60
Alarme La-Sar	Contrat annuel – Bureau municipal	201.21
Les entreprises J.L.R.	Cueillette – Avril 2019	2 484.06
Raymond, Chabot, Grant,...	Fin d'année 2018	3 778.54
Chantal Gaumond	Entretien mensuel	25.47
Pascal Paquette	Frais déplacements – Pompiers	89.28
Yves Bergeron	Remb. Locations – Marina (2018)	2 470.00
9252-9783 Qc Inc.	Déneigement – 4 ^e versement	17 396.82
	- Contrat : 13 294.79	
	- Domaine chez Ray : 1 392.64	
	- Abrasif – Nivelage : 2 709.39	
Municipalité de Clerval	Formation – Milieux humides 1/5	120.79
Ministre des Finances	DAS – Avril 2019	3 506.32
Receveur Général Canada	DAS – Avril 2019	1 448.49
Fiducie Desjardins	REER – Avril 2019	561.51
J.G.R. Ltée	Fournitures – pompiers	6.03
Surplus du Nord	Vêtements de sécurité	287.41
Canadian Tire	Fournitures – pompiers	37.08
Pascal Paquette	Formation – pompiers	126.00
Mun. De Roquemaure	Entraide – pompiers	1 005.25
Station du Coin Enr.	Essence	312.93
	TOTAL	37 372.57\$

SALAIRES

Johanne Shink	5 991.10	Nancy Shink	3 365.21
Réjean Breton	176.71	Sonia Rivard	176.71
Claude Bourque	176.71	Henri Bourque	535.16
Serge Marquis	176.71	Francine Lehouiller	176.71
Luc Adam	176.71	Chantal Gaumond	261.51
Jean-Guy Hébert	788.18	Stéphane Ayotte	783.22
Normand Bourque	1 261.09		
	TOTAL	14 045.73\$	

Le 7 mai 2019

COMPTES PAYÉS

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C1900089	Croix Rouge	Cotisation annuelle	170.00
C1900090	MRC d’Abitibi-Ouest	Quote-part – 2e versement	8 512.38
C1900091	Ville de La Sarre	Rempl. de cylindre : 111.06 Util. de la tour : 327.50	438.56
C1900092	Ville Rouyn-Noranda	Formation – pompiers	235.70
C1900093	Hamster/Buro Concept	Fourniture de bureau	165.55
C1900094	Centre Serv. Partagés	Cotisation annuelle 2019	134.01
C1900095	Roberge et fils Inc.	Fourniture d’entretien	37.46
C1900096	Abinord Ltée	Fournitures – pompiers	4.74
C1900097	Soc. Can. Des postes	Médias poste	54.10
C1900098	Canadian Tire	Fournitures – pompiers	9.19
C1900099	René Bélanger	Déneigement des cours : - Janvier 2019 – 2 075.00\$ - Février 2019 – 2 412.50\$	4 487.50
C1900100	Johanne Shink	Gestion Doc. Municipaux	103.48
C1900101	Beaudry et Lapointe	Programme PEP – pompiers	325.58
C1900102	Techni-lab	Tests d’eau	1 342.34
C1900103	Xerox Canada	Contrat de service	1 623.68
C1900104	Visa Desjardins	Crédit	-574.94
C1900105	Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – Mars 2019	2 484.06
C1900106	Gino Roy Bernier	Fournitures – pompiers	20.60
C1900107	9252-9783 Qc inc.	Abrasif – Déneigement	2 148.88
C1900108	RCGT	Fin d’année 2018 – Avance	4 185.09
C1900109	WSP	Projet – Aqueduc municipal	4 424.17
C1900110	Véolia	Fournitures – Aqueduc	767.95
C1900111	Enviro Abitibi	Services techniques	3 607.34
C1900112	La Fabrique Gallichan	Commandite-Bingo Jambon	25.00
C1900113	Com. Embellissement	Subvention 50%	3 000.00
C1900114	CREAT	Cotisation annuelle	50.00
C1900115	Chevaliers d’Iberville	Subvention 2019	1 500.00
C1900116	Recyclo Nord Inc.	Cotisation annuelle	25.00
C1900117	Soc. Can. Postes	Frais de poste	206.96
C1900118	Pierre Fillion	Remb. – Solde créditeur	134.49
TOTAL			39 648.87\$

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

M1900071	Ministre des finances	DAS – Mars 2019	2 023.05
M1900072	Receveur Général	DAS – Mars 2019	853.67
M1900073	Serge Marquis	Frais de déplacement	40.00
M1900074	***ANNULÉ***		
M1900075	***ANNULÉ***		
M1900076	***ANNULÉ***		
M1900077	Hydro-Québec	Garage et pompiers	484.38
M1900078	Caisse Desjardins	Frais SPC – Février 2019	15.00
M1900079	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 821.77
M1900080	Caisse Desjardins	Frais bancaires	97.08
M1900081	Caisse Desjardins	Intérêts – Marge de crédit	3 035.69
M1900082	Caisse Desjardins	Intérêts – Marge de crédit	715.21
M1900083	Caisse Desjardins	Frais SPC – Mars 2019	15.00
M1900084	Caisse Desjardins	Frais Bancaires	91.58
M1900085	Caisse Desjardins	Remb. Marge de crédit	75 000.00
M1900086	Hydro-Québec	Bureau municipal	843.31
M1900087	Hydro-Québec	Café des Rumeurs	1 377.04
M1900088	Hydro-Québec	Point d’eau – pompiers	98.79
M1900089	Hydro-Québec	Éclairage public	347.31
M1900090	Hydro-Québec	Centre communautaire	292.00
M1900091	Hydro-Québec	Éclairage patinoire	240.79
M1900092	Bell mobility	Cellulaire – pompiers	32.95
M1900093	Hydro-Québec	Garage et pompiers	531.90
M1900094	Hydro-Québec	Aqueduc	1 565.77

Le 7 mai 2019

M1900095	Télébec	Aqueduc	97.42
M1900096	Télébec	Corporation municipale	725.67
M1900097	Hydro-Québec	CLSC, Biblio, Age d'Or,...	472.22
M1900098	Johanne Shink	Séances – Avril 2019	60.00
M1900099	Nancy Shink	Séances – Avril 2019	30.00
M1900100	Henri Bourque	Séances – Avril 2019	60.00
M1900101	Serge Marquis	Séances – Avril 2019	60.00
M1900102	Sonia Rivard	Séances – Avril 2019	60.00
M1900103	Réjean Breton	Séances – Avril 2019	60.00
M1900104	Francine Lehouiller	Séances – Avril 2019	60.00
M1900105	Luc Adam	Séances – Avril 2019	30.00
M1900106	Claude Bourque	Séances – Avril 2019	60.00
M1900107	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 942.87
M1900108	Caisse Desjardins	Frais SPC – Avril 2019	62.40
M1900109	Caisse Desjardins	Intérêts – Marge de crédit	4 075.87
M1900110	Caisse Desjardins	Frais banque - BNC	25.00
M1900111	Luc Adam	Séances – Avril 2019	30.00
M1900112	Caisse Desjardins	Frais bancaire	92.19
TOTAL			99 525.93\$

R19-05-080 Il est proposé par, appuyé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la secrétaire-trésorière adjointe a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan

Adopté.

8- **RÉSOLUTIONS DIVERSES**

Second projet de règlement – Modification du règlement de zonage #93

R19-05-081 Considérant que l'assemblée publique aux fins de consultation a eu lieu le 7 mai 2019 à 18h30 au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le second projet de règlement est déposé au conseil sans modification. Le projet de règlement est disponible pour fins de consultation.

Adopté.

Cueillette des encombrants

R19-05-082 Il est proposé par madame Francine Lehouiller appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers(ères);

QUE, le conseil autorise la cueillette des encombrants de porte en porte en chargement séparé par les Entreprises J.L.R. le 10 juin 2019 ainsi que le 18 octobre 2019.

Adopté.

Le 7 mai 2019

- R19-05-083 **Photocopies – Nouvelle tarification**
Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers(ères);
- QUE, le coût des photocopies noir et blanc sera de 0.25\$/feuille et le coût des photocopies couleur sera de 0.50\$/feuille autant pour les copies verso que recto/verso.
- QUE, les frais de photocopies seront gratuits pour La Gallithèque, le service de Sécurité Incendie de Gallichan, la Commission des Loisirs ainsi que pour la Corporation de Développement de Gallichan.
- QUE, les nouveaux tarifs seront effectifs à compter du 1^{er} Juin 2019.
- Adopté.
- R19-05-084 **Publication « Le Gallichan » - Nouvelle tarification**
Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);
- QUE, les frais de publication dans le journal « Le Gallichan » seront les suivants :
- | | |
|------------------------------|-------|
| • 1/8 page (carte d’affaire) | 5.\$ |
| • ¼ page | 5.\$ |
| • ½ page | 10.\$ |
| • Petites annonces | 5.\$ |
| • Page entière 8 ½ X 11 po. | 20.\$ |
- QUE, pour ceux qui désirent recevoir une copie de notre Journal mensuel « Le Gallichan » personnalisée par la poste, des frais annuels de 30\$ seront exigés pour couvrir les frais de poste;
- QUE, les nouveaux tarifs seront effectifs à compter du 1^{er} Juin 2019.
- Adopté.
- R19-05-085 **Ministère de la Faune et des parcs – Demande de permis**
Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers(ères);
- QUE, le conseil autorise la demande de permis pour le démantèlement des barrages de castors pour l’année 2019 auprès du ministère de la Faune et des Parcs et des frais de 331.28\$ seront à déboursier.
- Adopté.
- R19-05-086 **Archives**
Attendu que l’article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- Attendu que l’article 9, de cette même loi, lie l’organisme public à son calendrier;

Le 7 mai 2019

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal.

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Réjean Breton et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil autorise la destruction des archives en fonction du calendrier de conservation des archives en vigueur.

Adopté.

MRC d'Abitibi-Ouest – Thématique de l'habitation

R19-05-087 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers(ères);

QUE, le conseil autorise la participation d'un membre du conseil à l'atelier gratuit sur la thématique de l'habitation des aînés d'une durée de 3 heures qui aura lieu le 13 juin 2019 à compter de 16h45 à la MRC d'Abitibi-Ouest. La date limite d'inscription est le 3 juin 2019. Les frais des déplacements seront assumés par la Municipalité de Gallichan.

Adopté.

Autorité des marchés publics

R19-05-088 ATTENDU QU' en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM » ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la *Loi sur les cités et villes* (LCV) et au *Code municipal* (CM) quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu à l'unanimité les conseillers (ères) présents que la présente procédure soit adoptée :

Le 7 mai 2019

1. PRÉAMBULE

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. OBJETS

La présente procédure a pour objets :

- a. D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- b. D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 du *Code municipal* ou 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* aurait été assujéti à l'article 935 du *Code municipal* ou 573 de la *Loi des cités et villes*, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi des cités et villes*.
- c. D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. INTERPRÉTATION

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

La Dir. Gén. / Sec.-très. de la municipalité de Gallichan est désignée responsable de la présente procédure. À cette fin, elle est désignée comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 du *Code municipal* ou 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : gallichan@mrcao.qc.ca, ou à toute adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du *Code municipal* et de la *Loi des cités et villes* relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du *Code municipal* ou de la *Loi des cités et villes* et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au *Code municipal* ou à la *Loi des cités et villes*;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au *Code municipal* ou à la *Loi des cités et villes*, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;

Le 7 mai 2019

- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au *Code municipal* ou à la *Loi des cités et villes*.

6. MOTIFS AU SOUTIEN D'UNE PLAINTÉ DANS LE CADRE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publiques lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. MOTIF AU SOUTIEN D'UNE MANIFESTATION D'INTENTION DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN « FOURNISSEUR UNIQUE »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncées dans l'avis d'intention.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adopté.

Demande d'emprunter des tables et des chaises – Activité familiale

R19-05-089

Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers(ères);

QUE, le conseil municipal refuse de faire le prêt de tables et de chaises pour des événements privés à l'extérieur des locaux municipaux.

Adopté.

ARMOIRES À DISPOSER – 207, chemin de la Rivière Ouest

R19-05-090

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise une procédure d'appels d'offres pour disposer des armoires qui seront enlevés dans la cuisine du 207, chemin de la Rivière Ouest à toute la population.

Adopté.

Le 7 mai 2019

9- **RAPPORT DES COMITÉS**

Voirie

Monsieur Serge Marquis informe les membres du conseil qu'il a fait une tournée des chemins avec le nouveau contracteur concernant le nivelage des chemins.

Différentes problématiques seront à réparer à certains endroits sur l'ensemble de nos chemins.

Loisirs

Madame Sonia Rivard mentionne que la prochaine réunion des Loisirs aura lieu lundi le 20 mai prochain.

Dans le cadre de la Traversée fantastique qui aura lieu en août prochain, des demandes de commandites seront acheminées.

Club nautique

Monsieur Réjean Breton informe les membres du conseil que ce serait intéressant de rencontrer monsieur Yves Bergeron, responsable de la Marina de Gallichan pour lui partager certaines informations.

Aqueduc

Monsieur Claude Bourque informe les membres du conseil que les tests d'eau sont tous conformes.

Piano

Monsieur Claude Bourque vérifie à savoir quand le piano pourra être déménagé pour libérer de l'espace dans le local du Club les retraités de l'Île situé au 207, chemin de la Rivière Ouest. Les membres du comité des Loisirs feront le nécessaire pour déménager le piano dans les meilleurs délais au sous-sol du Centre communautaire.

Comité d'embellissement

Monsieur Henri Bourque informe madame Francine Lehouiller en tant que représentante du comité d'embellissement que des travaux se feront près du Centre communautaire. Les membres du comité d'embellissement devront récupérer les arbustes et les plants qu'ils pourront réaménager à d'autres endroits.

Différents dossiers

Monsieur Henri Bourque, maire fait un compte-rendu des différents dossiers le la Municipalité au cours du dernier mois.

10- **AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion.

11- **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu mardi le 04 juin 2019 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu mardi le 21 mai à 19h00.

12- **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est ajouté.

Le 7 mai 2019

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

R19-05-091

La séance est levée à 20h00 sur une proposition de monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén. / Sec.-très.